

**ETAT RELATIF AU REMPLACEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS EXERCANT DANS CERTAINES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE
(SEGPA, EREA, ULIS collège et lycée, établissements de santé ou médico-sociaux)**

Décret 2017-964 du 10 mai 2017 (indemnité 1994)

CIRCONSCRIPTION DE :

COMMUNE :

ETABLISSEMENT :

NOM :

PRENOM :

N° Sécurité sociale :

SITUATION :

POSTE DE REMPLACEMENT :

- Brigade TRS

Doit percevoir l'indemnité 1994 pour l'enseignement spécialisé et adapté : du au :

Période pendant laquelle elle/il a remplacé Mme, M : NOM : Prénom :

Absent(e) pour :

- Maladie, maternité**
 CLD/CLM
 Stage
 Autre (préciser)

Certifié exact le/...../20..

Certifié exact le/...../20..

Certifié exact le/...../20..

Pour la DASEN

Signature de l'intéressé (e)

Signature et cachet

**Du chef d'établissement
ou de la directrice
ou du directeur d'école**

Signature et cachet

de l'IEN

et par délégation

**Le secrétaire général
Antoine CUISSET**